Royaume du Maroc Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger



المملكة المغربية وزاراة الشوون الن والتعــلون الإف اربة المقيمير. بالخ

رخصة الكترونية للسفر الى المغرب

Autorisation Electronique de voyage au Maroc Electronic Travel Authorization to Morocco

AEVM

NIMAGA الاسم العائلي : Nom:

Family name

ASSETOU الاسم الشخصي Prnom:

First name

02-04-1991 تاريخ الإزدياد Date de naissance :

Birth date

رقم جواز السفر: AA0599744 Numéro de Passeport :

Passport n

البلد الذي سلم جواز السفر: MALI Pays ayant délivré le passeport :

Issued by country

N° Autorisation Electronique رقم رخصة السفر إلى المغرب: MLI-F-231024-279683

de Voyage au Maroc:

N° of travel authorization to Morocco

ر خصة صالحة لغابة Autorisation valable jusqu'au : Authorization valid until 29-12-2024

Votre Autorisation Électronique de Voyage au Maroc « AEVM » est validée. Vous êtes donc autorisé à voyager au Maroc avant le 29-12-2024

Les AEVM sont valables pour une seule entrée au Maroc.

Vous pouvez séjourner au Maroc jusqu'à 90 jours maximum.

Les personnes vous accompagnant devront disposer chacune de son AEVM.

Les AEVM vous seront demandées au moment de l'enregistrement au départ et à l'arrivée au

Maroc. Veuillez les imprimer et les garder avec vous lors de votre voyage au Maroc.

Vous devez également être munis des passeports ayant servi aux demandes des AEVM.

En cas de changement du passeport, la demande de l'AEVM doit être renouvelée.

Une AEVM approuvée ne garantit pas l'admission au territoire du Royaume du Maroc.

Des pièces justificatives supplémentaires pourraient vous être demandées à votre arrivée.

Vous devez être muni de votre justificatif de résidence original en SENEGAL, N° 2246677 en cours de validité, lors de votre arrivée au Maroc.